

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LA PASSERELLE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL 14 JUIN 2024

Session ordinaire du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes La Passerelle tenue le vendredi quatorze juin deux-mille-vingt-quatre à neuf heures.

PRÉSENCES

Mesdames Audrey-Maude Trudel, **présidente**, représentante communauté
 Amélie Cloutier, **vice-présidente**, représentante des entreprises
 France Laroche, représentante communauté
 Marie-France Petit, membre personnel soutien
 Céline Goulet, membre personnel professionnel
 Noémi Charest, membre personnel enseignant

Monsieur Pierre Gilbert, membre personnel enseignant

Aussi présent :

Monsieur David Simard, directeur du Centre

ABSENCES

Madame Geneviève Tremblay, représentante des entreprises

Messieurs Samuel Rheault, représentant des étudiants
 Nathan Laroche, représentant des étudiants

1. ACCUEIL DES MEMBRES ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

La présidente, Mme Trudel, souhaite la bienvenue aux membres et procède à la lecture de l'ordre du jour.

**2. ADOPTION
DE L'ORDRE
DU JOUR**

CE-610-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Noémie

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que
déposé en laissant ouvert le point *Autres sujets*.

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA RENCONTRE
DU 15 MARS 2024**

CE-611-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Céline Goulet

QUE le procès-verbal de la rencontre du 15 mars 2024 soit
et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

4. SUIVI AUX RÉOLUTIONS

Aucun suivi n'est nécessaire

5. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public

6. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

6.1 Nouvelle documentation pour les membres du CÉ

- Lettre de la direction générale : projet éducatif 2023-2027

Mme Trudel fait la lecture de la lettre de la direction générale qui remercie l'équipe du Centre d'éducation générale La Passerelle pour la qualité de son projet éducatif 2023-2027 issu d'un travail collaboratif.

6.2 Évolution des ETP

M. Simard remet et présente un tableau de l'évolution mensuelle des ETP pour l'année scolaire en cours ainsi que des 5 années précédentes. Les administrateurs constatent que les ETP de l'année scolaire 2023-2024 dépassent la moyenne des dernières années.

M. Simard informe les administrateurs que le ministère de l'Éducation impose une coupure budgétaire au réseau des Centres FGA du Québec. Pour le Centre La Passerelle, cette coupure représente près de 175 000 \$ pour la prochaine année financière. La coupure provient du calcul des ETP pondérés. Le ministère a déterminé que, exceptionnellement pour l'année scolaire 2024-2025, le calcul sera basé sur les mêmes années de référence que l'année scolaire 2023-2024.

Les administrateurs échangent sur les enjeux. Le Centre devra restreindre certains projets et évaluer le déploiement de ses services.

6.3 Consultation sur le choix des manuels scolaires

M. Simard présente la liste des manuels scolaires qui ont été sélectionnés par l'équipe d'enseignants afin de répondre le plus adéquatement possible aux différents besoins pédagogiques. Après consultation, les membres du conseil d'administration sont en accord avec les choix effectués par l'équipe-Centre.

Les élèves qui éprouvent certaines difficultés financières peuvent rencontrer l'ange du Centre qui analysera la situation de l'élève et qui fera le lien au besoin avec le Fonds Ange-Gardien.

6.4 Consultation sur la mise à jour de l'acte d'établissement

- Ajout du bâtiment municipalité de St-Félix-de-Dalquier;
- Retrait du bâtiment Ben Deshaies.

M. Simard consulte les administrateurs sur l'ajout d'un nouveau bâtiment dans les installations de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier. L'objectif serait d'offrir le sigle numérique auprès de la population de cette municipalité. Les administrateurs sont d'accords pour effectuer les démarches nécessaires à l'ajout de ce nouveau bâtiment à l'acte d'établissement du Centre La Passerelle. Le bâtiment Ben Deshaies, pour sa part, sera retiré de l'acte d'établissement puisque les travailleurs de l'entreprise sont intégrés aux différents groupes réguliers en francisation du Centre.

6.5 Création d'un fonds à destination spéciale – concours CNESST

M. Simard informe les administrateurs qu'une enseignante (Mme Lafrance) a déposé un projet au concours de la CNESST. Un prix de 10 000 \$ a été remis par la CNESST au Centre La Passerelle. Considérant l'importance du montant reçu.

CE-612-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Pierre Gilbert

QU'UN fonds à destination spéciale soit créé pour le projet CNESST.

APPROUVÉE.

6.6 Préparation de l'organisation scolaire pour 2024-2025

- 6.6.1 Pavillon Amos, Barraute et Établissement de détention d'Amos
- Intégration sociale – classe régulière, Intégration sociale

- classes adaptées, Formation générale (Français/anglais/math/sciences), ISP, Francisation, RAC métiers semi-spécialisés, partenariat avec le RIEAT.

M. Simard présente le projet d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2024-2025. La prévision est de maintenir l'ensemble des secteurs d'activités. Le projet avec le RIEAT a donné des bons résultats.

6.6.2 Délocalisation des services pédagogiques chez les partenaires :

- Centre Femmes Ressources : (numérique)
- MRAR : (Français/mathématiques)
- Les Jardins du Patrimoine : (numérique)
- Station 55+ : (numérique)
- Municipalité St-Félix-de-Dalquier : (numérique *en développement*)

M. Simard indique que l'orientation actuelle est de d'offrir une offre de service « Initiation au numérique » au Centre femmes ressources, à la résidence Les Jardins du Patrimoine, à la Station 55 + ainsi qu'à la municipalité de St-Félix-de-Dalquier. Pour ce qui est de la classe au MRAR, le projet pour contrer le décrochage devrait également se poursuivre.

6.7 Évaluation du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

M. Simard informe les membres que 2 plaintes ont été formulée au cours de la présente année scolaire en lien avec l'intimidation et la violence au Centre La Passerelle. La vigilance des membres du personnel et des intervenants du MRAR ainsi que la rapidité et la qualité des interventions ont permis de faire cesser les comportements rapidement. Les membres sont satisfaits de l'état des situations et des actions posées.

6.8 Présentation du bilan des activités parascolaires 2023-2024 et du mécanisme de consultation des élèves

Mme Petit présente, à l'aide d'un montage power point, les activités de la vie étudiante qui se sont déroulés en 2023-2024. En résumé, 92 activités ont eu lieux et 2 projets entrepreneuriaux ont été réalisés. M. Petit souligne l'aide et le

soutien financier du MRAR dans la réalisation de plusieurs activités.

7. PRÉSENTATION DES DOSSIERS POUR ADOPTION OU APPROBATION

Le directeur présente le budget initial pour l'année scolaire 2024-2025. Le Centre aura un budget déficitaire considérant la coupe financière qui vient d'être annoncée.

7.1 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2024-2025

CE-613-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Pierre Gilbert

QUE le budget initial 2024-2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

M. Simard présente les règlements scolaires 2024-2025 que l'on retrouve dans le document « Informations générales et règlements scolaires 2024-2025 » qui sera remis aux élèves lors des accueils. Les membres regardent également les règles que l'on retrouve dans l'agenda scolaire des classes adaptées.

7.2 ADOPTION DES RÈGLES DE CONDUITE ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

CE-614-24 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Noémie Charest,

QUE les règles de conduite et les règlements scolaires 2024-2025 remis aux élèves soient approuvés telles que présentés.

APPROUVÉE.

Le directeur présente le document « Normes et modalités d'évaluation des apprentissages ». Ce document encadre l'évaluation des apprentissages. Les membres constatent que ce document est le résultat d'un travail collaboratif des enseignants avec la direction et qu'une mise à jour est effectuée annuellement selon les directives transmises par le ministère de l'Éducation.

7.3 ADOPTION DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

CE-615-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Amélie Cloutier,

QUE les normes et modalités d'évaluation des apprentissages soient approuvés tels que présenté.

APPROUVÉE.

Les cahiers sont vendus à prix coutant avec un arrondissement au 25 cents supérieur afin de tenir compte des frais de transport. Les élèvent peuvent donc obtenir tous les cahiers directement au secrétariat et profiter des tarifs préférentiels obtenus par le Centre.

**7.4 ADOPTION DES
COÛT DES
DOCUMENTS DANS
LESQUELS
L'ÉLÈVES ÉCRIT,
DESSINE OU
DÉCOUPE**

CE-616-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Amélie Cloutier,

QUE les coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe soient approuvés tel que présenté.

APPROUVÉE.

Le directeur mentionne, en conformité avec les directives ministérielles, qu'il n'y a pas de frais d'inscription chargé aux élèves.

**7.5 ADOPTION DES
CONTRIBUTIONS
FINANCIÈRES
EXIGÉES (FRAIS
D'INSCRIPTION)**

CE-617-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Noémie Charest,

QUE les contributions financières exigées aux élèves (frais d'inscriptions) soient approuvées telles que présenté.

APPROUVÉE.

- Festival H₂O

Le directeur mentionne que le CSS Harricana a une politique interne pour encadrer le prêt des locaux. En résumé, le Centre peut prêter ou louer des locaux à des organismes sans buts lucratifs. La ville d'Amos, par l'intermédiaire des responsables du festival H₂O, a formulé une demande pour utiliser la salle à dîner du Centre ainsi que quelques locaux pour effectuer des rencontres pendant la tenue du festival. La période d'utilisation des locaux serait du 29 juin au 19 juillet.

**7.6 ADOPTION DE
L'UTILISATION
DES LOCAUX MIS
À LA DISPOSITION
DE
L'ÉTABLISSEMENT**

CE-618-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Céline Goulet,

QUE l'utilisation des locaux par les responsables du festival H₂O soit autorisée telle que présentée.

APPROUVÉE.

8. AUTRES SUJETS

- 8.1 Mme Petit informe les administrateurs du déroulement des prochaines campagnes promotionnelles. (Baho média, placement WEB, cinéma ...). Un concours de slogan a permis de retenir le slogan : À La Passerelle, fait briller ton arc-en-ciel !
- 8.2 Mme Trudel présente le bilan du projet séjour culturel 2023-2024 réalisé en partenariat avec le MRAR. En résumé, 12 élèves ont participé au voyage. Les élèves ont apprécié plusieurs activités dont : sensibilisation à itinérance zéro, visite du parc Oméga, visite de plusieurs musées et assister à des spectacles.

9. PROCHAINE RENCONTRE : 27 septembre 2024

La prochaine rencontre du conseil d'établissement se déroulera le 27 septembre 2024. (Date à confirmer)

Un projet de rencontres pour 2024-25 est proposé et sera à confirmer à la rencontre du mois de septembre 2024.

- (13 décembre, 14 mars, 23 mai, 20 juin)

Les membres sont satisfaits de la rencontre. Mme Trudel remercie les membres du CÉ et l'équipe du Centre.

10. ÉVALUATION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE-619-24 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Noémie Charest,
QUE l'assemblée soit levée.

Il est 11 h 05

ADOPTÉE.

Audrey-Maude Trudel, présidente

David Simard, secrétaire